Image not found or type unknown

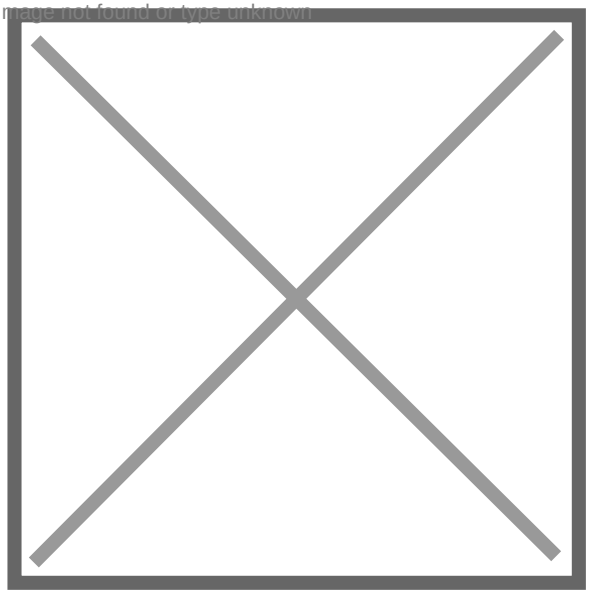

Démission pour un nouveau poste avec essai

Par **cath76**, le **02/10/2008** à **13:08**

Bonjour, je suis en poste depuis 22 ans dans la mème sté.Mon employeur étant bientot à la retraite(~3ans) m'a conseillé de chercher un autre emploi.
J' ai l' opportunité d' un nouveau poste avec 1mois d' essai renouvelable une fois puis un cdi.
Si je démissionne et que mon essai n' est pas concluant aurais je droit à des indemnités?
Par sécurité puis je prendre un congé sans solde le temps de faire mon essai?
Si je démissionne ais je droit à des indemnités de la part de mon empoyeur actuel?
Par avance je vous remercie.

Par **domi**, le **02/10/2008** à **16:26**

Bonjour cath76 , faites bien attention car en cas de démission vous n'aurez pas le droit aux assédics , ni à aucune indemnité de la part de votre employeur !Donc si vous partez soyez sûre de votre futur poste ...Domi

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés